

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ DU CANADA

MESURES CONCERNANT LES DROITS RELATIFS AU PÉTROLE ET
AU GAZ

La Chambre reprend l'étude du bill C-48, tendant à régler les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n° 21 de M. Wilson et n° 22 de M. Waddell.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, au cours du débat sur les motions maintenant à l'étude, nous avons beaucoup entendu parler au cours de la séance précédente et aujourd'hui, de la canadianisation de notre industrie pétrolière. Je voulais profiter de l'occasion avant que les motions à l'étude ne soient mises aux voix pour apporter des précisions sur les principales questions soulevées et, en fait pour préciser le but visé par la politique gouvernementale dans plusieurs domaines.

Il faut d'abord donner une définition très claire de ce que nous de ce côté-ci de la Chambre entendons par canadianisation. Nous voulons que les secteurs privé et public participent tous les deux à la canadianisation. Nous avons pour objectif de permettre aux Canadiens de contrôler l'industrie du gaz et du pétrole dans une proportion de 50 p. 100 d'ici à 1990. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, voici ce que nous entendons par la canadianisation de l'industrie: c'est donner aux entreprises pétrolières et gazières canadiennes, aux investisseurs canadiens, en fait à tous les Canadiens, la chance de participer à leur propre industrie pétrolière, et dans le cas des entreprises canadiennes, la possibilité de croître plus rapidement que dans le passé. La canadianisation n'a pas pour objectif de forcer les sociétés étrangères à quitter le Canada, de rendre leur exploitation non rentable. Ainsi, aux termes du Programme énergétique national, le coût net de la prospection des sociétés étrangères au Canada demeurera inférieur à ce qu'il est aux États-Unis.

● (1650)

Avant l'annonce du Programme énergétique national il y aura exactement un an demain, une politique gouvernementale avait pour résultat imprévisible d'accroître la participation étrangère à l'industrie pétrolière. Je vous renvoie à notre politique sur la fiscalité du secteur des ressources. Les entreprises déjà bien implantées et grandes productrices réalisaient d'énormes bénéfices gratuits, grâce à la montée en flèche des prix du gaz et du pétrole déclenchée par les hausses de l'OPEP. La plupart de ces sociétés appartenaient à des étrangers. Elles étaient les grandes bénéficiaires de la déduction pour l'épuisement gagné, car cet avantage n'était offert qu'aux sociétés qui exerçaient principalement dans l'industrie extractive et qui en tiraient un revenu. Selon cette politique, les sociétés étrangères étaient assurées de grandir. Pareille situation n'existait dans aucun autre pays car elle n'aurait pas été tolérée. Cela devait changer, monsieur l'Orateur.

En 1980, les sociétés pétrolières et gazières canadiennes, essentiellement des sociétés étrangères, ont recueilli près de

Pétrole et gaz du Canada—Loi

tiers des bénéfices au Canada si on laisse de côté le secteur financier. Le gouvernement en a conclu très logiquement que des étrangers disposaient de trop de pouvoirs. Contrairement à bien d'autres pays qui cherchent à redresser une situation semblable, le gouvernement, au lieu d'avoir recours à l'expropriation, a offert des incitations aux citoyens canadiens. Un bon nombre de sociétés étrangères exerçant au Canada réalisent des bénéfices très alléchants et dans la mesure où elles offrent aux Canadiens de participer à leurs activités, le Programme énergétique national peut leur faciliter la tâche.

Il faut bien admettre que les dispositions régissant les sociétés pétrolières et gazières ont été changées, mais ces changements sont à la fois justes et équitables. Le Programme incite les sociétés étrangères à accueillir des actionnaires et des associés canadiens, ce qui leur permet dans une certaine mesure, de profiter des mêmes subventions à l'exploration dont bénéficient déjà les sociétés canadiennes. Un bon nombre de sociétés étrangères, ayant compris les préoccupations des Canadiens à l'égard de leur avenir énergétique, ont pris les dispositions voulues pour tirer parti du Programme. En somme, elles profitent des nouvelles règles du jeu.

La canadianisation va bon train. Depuis l'introduction du Programme énergétique national, la participation étrangère a diminué de près de 6 p. 100 et le contrôle étranger de près de 10 p. 100 pour s'établir à 67 p. 100. L'approbation des efforts de canadianisation de la part des gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et tout dernièrement de celui de la Saskatchewan, illustre bien dans quelle mesure le gouvernement central s'est gagné de puissants appuis.

Dans l'accord qui a été conclu avec la Saskatchewan et qui a été annoncé lundi dernier, le premier ministre de cette province et le premier ministre du Canada (M. Trudeau) affirment que l'on va rapidement procéder à des aménagements énergétiques en Saskatchewan. Ils ont ajouté:

Les deux gouvernements veilleront ensemble à donner à la Saskatchewan un rôle de premier plan dans la réalisation, au cours de la décennie, de la sécurité énergétique et d'une plus grande participation canadienne dans l'industrie du pétrole et du gaz.

Cette nouvelle a de quoi nous réjouir, tout comme le rôle créateur et déterminant que Petro-Canada joue dans la canadianisation de notre industrie pétrolière.

Samedi dernier, j'ai eu le plaisir d'inaugurer la première station-service de Petro-Canada en Ontario, dans la magnifique circonscription d'Etobicoke-Nord, une région de Toronto reconnue pour sa mentalité progressiste! Je l'ai fait en partie en l'honneur du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui prétend être de Vancouver mais qui vient en fait d'Etobicoke!

A la mi-octobre de cette année, environ 6.7 milliards avaient été dépensés pour l'acquisition de sociétés étrangères valant plus de 100 millions chacune. Ces acquisitions mises à part, toutefois, des terrains loués par des sociétés étrangères ont été affermés à des sociétés canadiennes et de nouvelles sociétés de prospection à participation à la fois étrangère et canadienne ont été créées. Les activités de ce genre devraient se multiplier une fois que le Programme d'encouragements pétroliers aura été adopté, mais je tiens à préciser que la majorité des activités de canadianisation sera le fait du secteur privé.

Je voudrais maintenant aborder un point qui a été soulevé au cours du débat cet après-midi, soit la part de 25 p. 100 de la Couronne qui doit s'appliquer à tous les droits pétroliers et